

MODALITES D'UTILISATION DES DIFFERENTS MEDICAMENTS PROPOSES :

APISTAN.

Tau-fluvalinate en lanière. Chaque lanière de 8 gr renferme 800 mg de Tau fluvalinate. Le laboratoire conseille l'usage de 2 lanières par ruche à mettre en place après le retrait des hausses et laissées en place pendant 8 semaines. Elles seront déplacées en cours de traitement pour les rapprocher du couvain. Elles ne devront pas être laissées en place au-delà de ces délais pour éviter les résistances.

APILIFE-VAR : spécialité renfermant 7 g de Thymol par plaquette (2 plaquettes par sachet) + huile essentielle d'eucalyptus + menthol et du camphre sur une plaquette de vermiculite. La tablette sera coupée en deux (ou en 4) et posée sur les cadres en diagonale, elle sera changée 3 à 4 fois à 1 semaine d'intervalle ;

API-BIOXAL :

Acide oxalique, poudre pour traitement dans la ruche composée d'acide oxalique 632.7 mg par gramme de poudre sous forme anhydre.

Ce produit est utilisé par dégouttement ou sublimation, en absence de hausses, même s'il n'y a aucun résidu constaté dans le miel. Pour qu'il soit plus efficace, le produit doit être utilisé en l'absence de couvain dans la colonie, en hiver ou en été après encagement de la reine d'une durée d'au moins 25 jours, pour éliminer tout couvain.

Sachet 35 g : dissoudre dans 500 ml de sirop (traitement pour environ 10 ruches).

Par dégouttement : Le traitement doit être administré en une seule fois. La dose nécessaire est de 5 ml par ruelle (espace entre les traverses supérieures des cadres) peuplée d'abeilles. Le produit doit être administré en utilisant une seringue par application sur la longueur de chaque ruelle. La dispersion doit être versée lentement sur les abeilles occupant les espaces inter-cadres.

La dispersion doit être tiède (entre 30 et 35 °C) durant l'application.

La dose maximale est de 50 ml par ruche. Jusqu'à deux traitements par an (hiver et/ou printemps/été).

OXYBEE :

Acide oxalique, Oxybee se présente sous forme de poudre et solution de dispersion à 39 mg/ml d'acide oxalique. Un seul traitement doit être appliqué par ruche et sur des colonies sans couvain. Le produit doit être administré, en utilisant un dispositif de mesure approprié muni de graduations (par exemple, pipette automatique, seringue jetable), sur les abeilles occupant les espaces inter-cadres.

Le dosage doit être effectué avec précaution et tout surdosage doit être évité.

Une dose maximale de 5 à 6 ml de la dispersion doit être administrée une seule fois par espace inter- cadre occupé par des abeilles. La quantité totale de produit administré à une colonie ne doit pas dépasser 54 ml. Par conséquent, si nécessaire, la dose par espace inter-cadre doit être réduite afin de ne pas dépasser la quantité totale maximale administrée par colonie.

La dispersion doit être tiède (entre 30 et 35 °C) durant l'application.

La dispersion doit être versée lentement sur les abeilles occupant les espaces inter-cadres. La température extérieure au cours du traitement par Oxybee doit être au moins de 3 °C.

VARROMED :

Acide oxalique + acide formique. VARROMED 5 mg/ml + 44 mg/ml DISPERSION ND contenant : 5 mg acide formique 44 mg acide oxalique et un certain nombre d'excipients.

Le produit doit être à une température de 25 à 35°C et administré en fin de journée, lorsque l'activité de vol devient faible.

Notice concernant la commande des médicaments de lutte contre le varroa en 2020

Rappelons que le GDS section apicole ne propose que des traitements disposant d'une autorisation de mise sur le marché (AMM) dont l'efficacité et la nocivité pour les abeilles ont été testées.

ATTENTION : L'année 2020 est une année de lutte contre le varroa sans Amitraze en Isère. En conséquence, vous ne devez pas utiliser de médicament à base d'Amitraze dans vos colonies en 2020. Pas d'Apivar, pas d'Apitraz, etc.

Si vous êtes attachés aux luttes par languettes nous vous proposons l'Apistan.

L'Apistan se présente sous forme de languettes à base de Tau-fluvalinate à introduire dans les ruches.

Pourquoi ne doit-on pas utiliser d'Apivar ou d'Apitraz cette année ?

Des phénomènes d'accoutumance à l'Amitraze se développent actuellement.

Ces deux dernières années, des cas d'échec de lutte avec les médicaments à base d'Amitraze (APIVAR) font penser que des populations de varroas résistants se répandent en Isère.

Cette situation pourrait conduire très rapidement à rendre les médicaments à base d'Amitraze inefficaces.

En faisant une année complète de lutte sans Amitraze sur tout le territoire de l'Isère, les résistances disparaissent et la molécule redevient opérante.

Pour l'indispensable lutte contre le varroa, vous pouvez utiliser d'autres techniques. Vous pouvez utiliser les luttes biotechniques associées à l'acide oxalique (Apibioxal par exemple) si vous les maîtrisez...

En 2020, n'utilisez pas de médicaments à base d'Amitraze. S'il vous reste des paquets d'Apivar, ne les utilisez pas !

En 2020, utilisez des méthodes bio-techniques ou utilisez le médicament Apistan.

Dans le cadre d'une stratégie annuelle de lutte (bithérapie) contre le varroa il vous sera également proposé :

- **l'APILIFE VAR** (traitement à base de thymol et d'eucalyptol) pour les traitements Bio
- et pour les traitements à base d'acide oxalique : **l'APIBIOXAL, l'OXYBEE** et le **VARROMED**

A partir de 2021, il sera possible de réutiliser Apivar à nouveau.

Dans le bon de commande, Apivar subsiste uniquement pour des cas très spécifiques, ruchers proches de zones d'arboriculture où la molécule tau-fluvalinate est utilisée.

Vous pouvez commander directement Apistan et les autres médicaments comme d'habitude !

Cordialement,
Claude DELAIRE, Bernard VERNEYRE
Section apicole du GDS38